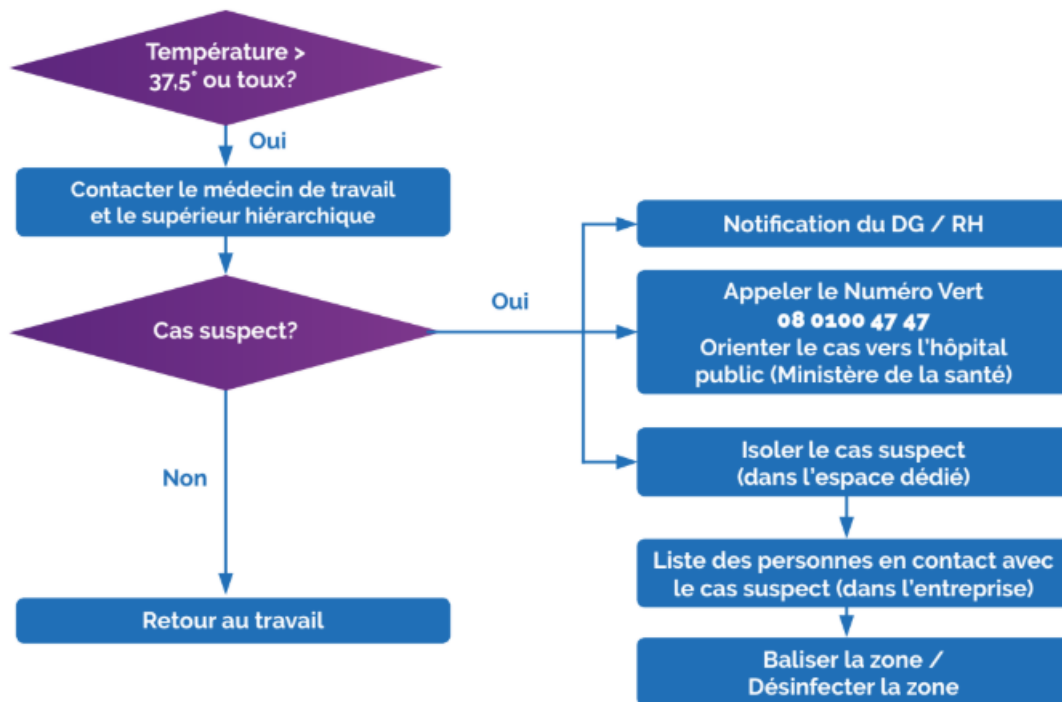


## PROTOCOLE EN CAS DE SUSPICION DE FIÈVRE Sur le lieu du travail



## LES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE

1. Isolez la personne en la guidant si possible vers un local dédié et en appliquant immédiatement les gestes barrière (gardez une distance raisonnable avec elle et faites-lui mettre un masque, chirurgical si disponible)
  - Pour ce faire, mobilisez un sauveteur secouriste du travail formé au risque COVID ou le référent COVID ou le professionnel de santé dédié de l'établissement s'il existe. Fournissez-lui un masque avant son intervention
  - Demandez à la personne de se mettre dans la position où elle est le mieux, en évitant qu'elle ou que quelqu'un d'autre puisse se blesser avant l'arrivée des secours
2. En l'absence de signe de détresse, demandez à la personne de contacter son médecin traitant, ou tout autre médecin, puis organisez son retour à domicile, selon l'avis médical. Le transport de la personne qui présente des symptômes de COVID-19 sans signes de gravité s'effectuera :
  - Avec masque
  - De préférence avec le véhicule personnel
  - En excluant les transports en commun
3. En cas de signe de détresse (difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleue, perte de connaissance – somnolence – confusion).
  - Appelez ALLO YAKADA - composer le 0801004747 (en étant suffisamment proche de la victime afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :
    - Présentez-vous
    - Présentez en quelques mots la situation (covid-19, pour qui, quels symptômes)
    - Donnez le téléphone sur lequel vous êtes joignable
    - Précisez la localisation précise et les moyens d'accès
  - Demandez ce qu'il faut faire en attendant et ne raccrochez que lorsqu'on vous le dit
  - Si l'envoi des secours est décidé :
    - Envoyez quelqu'un accueillir les secours
    - Restez à proximité non immédiate de la personne pour la surveiller, le temps que les secours arrivent
    - En cas d'éléments nouveaux importants, rappelez ALLO YAKADA
  - Ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation
4. Après la prise en charge de la personne, prévenez le service de santé au travail et suivez ses consignes, y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des salariés puis informez le supérieur hiérarchique

Si le cas COVID est confirmé, organisez en lien avec le service de santé au travail les mesures à mettre en œuvre : balisage, identification des contacts, mise en quatorzaine des contacts...